



## **Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation**

1. Lors de sa séance tenue le 29 janvier 2019, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2018-1034 modifiant le règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 février 2019 à 18 h30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.
3. Au cours de cette assemblée publique, la personne par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur [longueuil.quebec](http://longueuil.quebec) et à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau.

### Résumé du projet de règlement

5. Ce projet de règlement vise à soustraire certaines opérations cadastrales au respect des dispositions relatives à la cession pour fins de parc, terrain de jeux et espace naturel contenues au *Règlement CM-2003-163 concernant les cessions pour fins de voie de circulation, parc, terrain de jeux et espace naturel*.
6. Ce projet de règlement ne comporte pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Longueuil, le 12 février 2019.  
Camille Benoit, Assistante-greffière